Nouveau format de la LARC (liste des revêtements autorisés)

Chers amis,

Cette note d'introduction pour vous informer que l'ITTF publie un nouveau format pour la LARC (liste des revêtements autorisés).

Ce nouveau format est valide immédiatement. Il commence donc avec la LARC 35B le 1er octobre 2014. Il s'agit juste d'un changement administratif pour que nous ayons seulement une liste valide à la fois et éviter les moments où deux listes se chevauchent.

Effective immédiatement, à partir du 1er octobre 2014, seule la liste LARC 35B est à utiliser. La liste LARC 35A, publiée le 1<sup>er</sup> avril 2014, n'est plus nécessaire, même si la date de validité était jusqu'au 31 décembre 2014.

Le changement que vous devez noter **est l'annexe ajoutée** page 7, où nous allons lister **seulement les revêtements de raquettes retirées de la précédente LARC**. Ces revêtements de raquettes **sont retirés de la liste principale et sont déplacés dans l'annexe**. Les revêtements de raquette sur l'annexe seront valables pendant **3 mois** après la date de publication, jusqu'à la date indiquée en entête de l'annexe.

Pour résumer, la publication se fera comme avant, 2 fois par an, comme suit :

## LARC 00A

**Publication:** 1<sup>er</sup> avril

**Dates de validité de la LARC:** du 1<sup>er</sup> avril jusqu'au 30 septembre

Annexe valide seulement jusqu'au: 30 juin

## LARC 00B

**Publication:** 1 Octobre

Dates de validité de la LARC: du 1<sup>er</sup> octobre jusqu'au 31 March de l'année suivante

Annexe valide seulement jusqu'au: 31 Décembre